

Delémont, le 22 juin 2021

MESSAGE RELATIF A UN PROJET D'ARRETE OCTROYANT UN CREDIT SUPPLEMENTAIRE DE 800'000 FRANCS DESTINE A SOLDER LE DECOUVERT DU FONDS DU TOURISME

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Député-e-s,

En 2020, malgré la pandémie, le tourisme jurassien a mieux résisté que les grands centres urbains du pays puisqu'il a tout de même enregistré 95'577 nuitées, soit une diminution de 10% par rapport à l'année précédente.

Malheureusement, il n'en est pas allé de même pour les recettes alimentant le fonds du tourisme. En raison de la pandémie, la part de l'impôt sur le casino encaissée en 2020 a été inférieure de 330'000 francs par rapport aux prévisions du budget 2020. Il en ira de même en 2021 : selon les estimations effectuées par le Service de l'économie et de l'emploi au début du mois de juin, les recettes effectives devraient être inférieures de 200'000 francs par rapport au budget 2021.

Pour rappel, le fonds du tourisme est ancré à la section 4 de la loi sur le tourisme du 31 mai 1990 (RSJU 935.211). Il est principalement affecté au subventionnement de Jura Tourisme, de Jura & Trois Lacs, ainsi qu'à l'entretien des chemins pédestres, des pistes VTT, de ski de fonds et d'équitation. Il permet également de soutenir des projets touristiques importants, comme les Cabanes dans les arbres à Coeuve, Ô Vergers d'Ajoie ou les offres faites aux visiteurs à la Fromagerie des Franches-Montagnes.

Bien avant la pandémie, la situation du fonds du tourisme était déjà délicate et son équilibre n'était plus assuré dans la durée, en raison d'une baisse tendancielle de la part de l'impôt sur le casino depuis 2013 qui a été compensée par des prélèvements constants sur la fortune. Pour rappel, des prélèvements annuels de 220'000 francs étaient prévus par le 6^e Programme de développement économique 2013-2022, ceci jusqu'à épuisement de la fortune. Mais ceux-ci visaient non pas la couverture de charges de fonctionnement mais la réalisation de projets d'investissements touristiques. Or, force est de constater que la couverture de charges de fonctionnement a progressivement pris le pas sur l'investissement. La pandémie n'a fait que précipiter la situation.

A ceci s'ajoutent encore les incertitudes liées à l'entrée en vigueur de la nouvelle législation sur les jeux d'argent. Par prudence, le Service de l'économie et de l'emploi a établi ses planifications sur des recettes médianes de l'ordre de 800'000 francs par année. Mais d'autant plus dans les circonstances actuelles, il est tout simplement impossible de vérifier si ce montant est fondé ou non dans la durée.

Le découvert prévisible initial atteint une somme de l'ordre de 600'000 francs au 31 décembre 2021, selon les estimations portées au budget 2021 (cf. tableau 1). Or, les prévisions de recettes pourraient accuser une diminution supplémentaire de 200'000 francs en raison de la fermeture

du casino durant la majeure partie du premier semestre 2021. Le découvert du fonds pourrait donc s'élever à 800'000 francs à fin 2021.

1 Evolution du fonds du tourisme entre 2013 et les prévisions 2021

Au 1^{er} janvier 2013, la fortune du fonds se montait à 2,13 millions de francs. Les recettes totales du fonds se sont élevées à 8,25 millions pour la période 2013-2021. L'Etat n'a aucune prise sur celles-ci car elles dépendent de la marche des affaires, aussi bien pour les établissements publics (part du produit de la taxe sur les patentes d'auberge) que le casino. Après un maximum atteint en 2011, la part de l'impôt du casino a par la suite diminué tendanciellement entre 2013 et 2019, pour atteindre un plancher évalué à 450'000 francs en 2020 : la pandémie s'est traduite par une forte chute de recettes de 330'000 francs entre le budget et les comptes.

Tableau 1: Vue d'ensemble du fonds du tourisme entre 2013 et les prévisions 2021

Chapitres	en milliers de CHF	Remarques
Fortune (état au 1.1.2013)	2'139	Maximum atteint : 2'308 (C2011)
Recettes (C2013-B2021), dont :	8'260	Maximum : 1'059 (C2013) / Minimum : 469 (C2020)
<i>Part impôt casino</i>	7'268	<i>Maximum : 974 (C2013) / Minimum : 469 (C2020)</i>
<i>Part sur taxe des patentes</i>	814	
<i>Bénéfice taxe de séjour</i>	156	<i>Années 2019 et 2020</i>
<i>Autre</i>	22	<i>Correction LPR en 2019</i>
Charges de fonctionnement (C2013-B2021), dont :	-8'530	
<i>Jura Tourisme</i>	-2'980	<i>Maximum : 440 (dès 2020) / Minimum : 300 (C2013-2019)</i>
<i>Jura & Trois Lacs</i>	-3'934	<i>Maximum : 483 (C2016-2019) / Minimum : 285 (dès 2020)</i>
<i>Mobilités douces</i>	-1'616	<i>Dont reprise VTT dès 2013, total : 237</i>
Projets (investissements, C2013-B2021), dont :	-2'041	
<i>LPR</i>	-1'342	
<i>Non-LPR</i>	-642	
Autre	-58	<i>Dont prise en charge d'intérêts (-49)</i>
Imputation interne (C2014-B2021)	-400	Mesure Optima (50/an), dès 2014
Prélèvements à la fortune (C2013-B2021)	-2'712	Maximum : 567 (C2016)
Découvert prévisible initial (31.12.21)	-573	
Découvert prévisible selon nouvelle estimation de la part d'impôt sur les casino (31.12.21)	-773'000	Nouvelle évaluation des recettes avec une baisse de CHF 200'000 au 15.6.21
Demande de crédit supplémentaire	800'000	

Les charges imputées au fonds ont suivi une tendance inverse, avec des dépenses nouvelles comme la mise en place de Jura & Trois Lacs (entre 2013 et 2021, +3,39 millions, compensés partiellement par une baisse de la subvention à Jura Tourisme de -1,4 million entre 2013 et 2020), le financement de l'entretien des pistes VTT (+236'700) ou l'imputation interne de 50'000 francs introduite dans le cadre des mesures Optima (+400'000 de 2014 à 2021). Comme on l'observe bien sur le tableau 1, les dépenses de fonctionnement ont représenté plus de 80% des charges

imputées au fonds, contre moins de 19% pour des projets soutenus ou non au titre de la loi fédérale sur la politique régionale (LPR), projets que l'on peut considérer comme des investissements dans le développement de prestations nouvelles.

L'effet ciseau, entre la baisse de recettes tendancielle ou liée à la pandémie et l'intensité des dépenses, a été compensé par des prélèvements réguliers sur la fortune jusqu'à épuisement de celle-ci avec, pour aboutissement final, le découvert estimé sur la base des prévisions actuelles à 773'000 francs au 31 décembre 2021. En d'autres termes, la fortune a été utilisée non pas pour compenser des fluctuations de recettes mais avant tout pour couvrir des charges de fonctionnement.

En effet, le fonds du tourisme a permis, entre 2013 et 2020, d'améliorer les comptes de l'Etat en couvrant des missions ancrées dans des bases légales, comme les montants versés à Jura Tourisme, ou découlant d'obligations fédérales, comme l'entretien des chemins pédestres (655'000 francs entre 2013 et 2021).

2 Mesures envisagées

Au vu du découvert actuel et des budgets prévisionnels du fonds, qui laissent apparaître un écart négatif récurrent entre les charges et les produits prévisionnels, différentes mesures ont été étudiées. Toutes s'avèrent difficilement faisables et auraient des répercussions importantes sur l'avenir de la branche.

En matière de recettes, une augmentation de la taxe de séjour serait difficile à justifier auprès des touristes en l'absence de nouvelles prestations ; en outre, elle mettrait le tourisme jurassien en difficulté par rapport à la concurrence d'autres destinations similaires et serait insuffisante, à elle seule, pour solder le déficit annuel du fonds, même avec le nombre de nuitées actuel. D'ailleurs, une augmentation de la taxe sans contrepartie pourrait être contre-productive en détournant les touristes vers d'autres destinations, ce qui réduirait d'autant le nombre de nuitées, donc le produit espéré.

Le transfert de la part du produit versée aux communes (20% du produit de la taxe) au fonds a été aussi envisagé. Mais il a été écarté car il priverait les communes de toute initiative en matière de tourisme. Enfin, même un désenchevêtrement des tâches et une cantonalisation complète des flux financiers, y compris les montants versés par les communes à Jura Tourisme pour les centres d'accueil, ne permettrait pas de solder le déficit actuel.

C'est pourquoi, en parallèle, des pistes visant à alléger les charges ont été examinées. Pour équilibrer durablement le fonds et lisser les fluctuations et les diminutions des recettes, des réductions de subventions - de plusieurs dizaines à plusieurs centaines de milliers de francs - versées à Jura Tourisme, à Jura & Trois Lacs et aux associations de mobilités douces seraient nécessaires. Elles iraient de pair avec un gel des projets bénéficiant ou non d'un subventionnement au titre de la LPR, tant qu'une fortune n'est pas reconstituée. De telles mesures ont été écartées car elles auraient un impact très négatif sur le tourisme et l'ensemble des secteurs qui en dépendent. Elles auraient aussi pour effet de réduire à néant les efforts consentis par l'Etat, les communes et les acteurs touristiques ces dernières années.

En conclusion, toutes ces mesures, même si elles sont dans le domaine du possible, seraient lourdes de conséquences en matière de politique d'économie publique : elles auraient pour effets

de figer le tourisme jurassien, de l'affaiblir à un mauvais moment, avec d'importantes répercussions sur l'emploi, de remettre en question la destination touristique qu'est le Jura, tout en frappant des acteurs déjà fragilisés par la pandémie.

3 Demande de crédit supplémentaire destiné à solder le découvert du fonds du tourisme

Vu le découvert prévu à fin 2021, l'Etat n'est pas en mesure de finaliser les contrats de prestations de l'année en cours avec Jura Tourisme et les associations en charge des chemins pédestres, des pistes VTT, équestres et de ski de fonds. Des avances peuvent certes être envisagées mais la situation doit pour autant être régularisée sur l'exercice en cours.

Ces raisons amènent dès lors le Gouvernement à solliciter sans attendre du Parlement un crédit supplémentaire de 800'000 francs visant à solder le découvert prévisible du fonds du tourisme au 31 décembre 2021.

Par ailleurs, une contribution de l'Etat, sous la forme d'une dépense périodique d'un montant équivalent au déficit du fonds, sera dorénavant portée au budget ordinaire du Service de l'économie et de l'emploi. Celle-ci a d'ores et déjà été évaluée à quelque 190'000 francs dans le budget 2022. Mais il est nécessaire de solder au préalable le découvert du fonds du tourisme pour que cette mesure puisse être mise en œuvre dès le 1^{er} janvier prochain.

Au vu de ce qui précède, le Gouvernement vous invite à accepter la demande de crédit supplémentaire de 800'000 francs qui accompagne le présent message.

Veillez croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, à l'expression de notre haute considération.

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


Nathalie Barthoulot
Présidente




Gladys Winkler Docourt
Chancelière d'Etat

Annexe :

- projet d'arrêté octroyant un crédit supplémentaire au Service de l'économie et de l'emploi destiné à solder le découvert du fonds du tourisme.

ARRÊTÉ OCTROYANT UN CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI DESTINÉ À SOLDER LE DECOUVERT DU FONDS DU TOURISME

du

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu l'article 57, alinéas 1 et 2, de la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales (1),

vu l'article 27, lettre a, de la loi du 31 mai 1990 sur le tourisme (2),

arrête :

Article premier Un crédit supplémentaire de 800'000 francs est accordé au Service de l'économie et de l'emploi.

Art. 2 Il est destiné à solder le découvert du fonds du tourisme sur l'exercice 2021

Art. 3 Ce montant est imputable au budget 2021 du Service de l'économie et de l'emploi, rubrique 305.3510.06.

Art. 4 Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

La présidente :
Katia Lehmann

Le secrétaire :
Jean-Baptiste Maître

(1) RSJU 611

(2) RSJU 935.211